

## PEDAGOGIE

### L'Instruction obligatoire à l'Assemblée législative de Québec

Dès le début de la session en cours à la Législature de Québec, le député de St-Laurent, Montréal, le Dr Finnie, député protestant, déposait devant la Chambre un projet de loi d'Instruction obligatoire pour les non-catholiques de la province de Québec. Le député de St-Louis, Montréal, M. Godfroi Langlois, appuya la proposition du Dr Finnie.

Les 26, 27 et 28 novembre dernier, ce projet de loi, d'une portée considérable, fut l'objet d'un long débat sur le parquet de l'Assemblée législative. Depuis vingt-cinq ans qu'il m'est donné de suivre toutes les discussions sur les sujets scolaires à Québec, jamais je n'avais entendu un discours aussi bien ordonné, aussi clair, aussi parfaitement documenté, aussi fièrement éloquent que celui que prononça Sir Lomer Gouin, sur le bill Finnie, mercredi, le 26 novembre.

Je ne saurais cacher aussi toute mon admiration pour l'attitude si noble et si patriotique de M. Tellier, le distingué chef de l'Opposition. M. Tellier, suivant l'impulsion de sa grande âme et obéissant au sentiment du meilleur patriotisme, seconda le Premier Ministre avec une énergie inflexible et une logique impitoyable dans la lutte pour repousser l'Instruction obligatoire, mesure qui a fait faillite partout où elle a été établie, mesure qui attente à la liberté paternelle et va jusqu'à violer le sanctuaire sacré de la famille.

Le Premier Ministre de la province a souligné tout l'odieux d'une semblable loi; il a prouvé qu'elle était inopportune, et démontré par des statistiques exactes, claires et probantes que la province de Québec, au point de vue de la fréquentation scolaire, était à la tête de toutes les autres provinces du Canada(1).

Le chef de l'Opposition, de son côté, fit bien voir qu'une loi semblable ne saurait avoir qu'une portée générale et qu'il ne convient pas de l'appliquer à une section de la population seulement, ce qui serait odieux pour cette section, étant donné le caractère uniquement pénal de la dite loi; il prouva aussi d'une façon irréfutable que l'Instruction obligatoire n'était nullement nécessaire au régime des écoles séparées: en la repoussant, la Chambre ne porte donc atteinte à aucun droit ou privilège de la minorité.

Mais la phase la plus émouvante du débat fut celle où Sir Lomer Gouin revendiqua l'honneur de la province de Québec en matières scolaires et marqua au front du signe de traîtres ceux qui sans relâche, depuis une dizaine d'années, dénigrent honteusement le Québec français et catholique.

(1) Dans la prochaine livraison, nous publierons ces statistiques.